

# **Déclaration préalable de l'intersyndicale des élus des personnels d'éducation Snes, Sgen, Fo à la CAPA mouvement intra des CPE du 23/06/2017**

La CAPA qui nous réunit aujourd'hui ne peut être déconnectée des enjeux liés aux conditions de travail, et notamment à la question du nombre de postes et aux mesures affectant la carrière. En ce sens, la politique de suppression d'emplois dans la fonction publique annoncée par le nouveau pouvoir est particulièrement inquiétante. Si les arbitrages entre les différents ministères n'ont pas encore été communiqués, les personnels ne pourront accepter ce choix d'une politique libérale qui présente les fonctionnaires comme une variable d'ajustement des budgets, choix que nous condamnons fermement. La promotion de l'autonomie des EPLE, souvent pensée comme étant celle des chefs d'établissement, constitue un autre sujet de contestation. Les nouvelles modalités d'évaluation et d'accompagnement ne doivent pas être détournées, les personnels n'accepteraient pas la mise en œuvre d'une politique de management par le chiffre et la mesure de performance individuelle, qui avec la mise en concurrence permanente des collègues, a déjà fait tant de dégâts humains, créé tant de souffrance au travail, abimé tant d'équipes...

Les nouvelles modalités d'évaluation prévues dans le cadre du PPCR doivent respecter l'identité professionnelle des CPE réaffirmée dans la circulaire de missions : celle d'un CPE concepteur de son activité, membre à part entière de l'équipe pédagogique, dont le cœur du métier est bien le suivi et l'accompagnement individuel et collectif des élèves. L'inspection prévue ne doit pas réintroduire pour les CPE une forme d'auto-évaluation, de bilan d'activité qui a été retiré pour tous, des projets ministériels, ni être polarisée par le choix des 30 % de bénéficiaires des bonifications d'ancienneté, ou la promotion à la hors classe. Nous rappelons ici notre exigence d'une évaluation conseil totalement déconnectée de la carrière, c'est la condition indispensable pour que l'inspection soit réellement le moment constructif pour les collègues avec un échange ouvert et apaisé qu'elle doit être. Nous rappelons également notre revendication d'une inspection spécifique issue du corps qui permettraient la construction progressive d'une réelle expertise du métier, à même de protéger les CPE des dérives toujours possibles du management local. Mais, dans le cadre proposé, comment l'administration envisage-t-elle de permettre le respect de l'équilibre hommes-femmes dans les « promotions » ?

Au niveau académique et de la dotation en poste des établissements, nous déplorons à nouveau que les 7 créations budgétaires ne se soient traduites que par 5 moyens nouveaux en établissement, l'administration avait alors évoqué la nécessité de renforcer les moyens de remplacement, il serait donc légitime que des ZR soient ouvertes, or ce n'est pas ce qui se passe, au contraire en suivant le projet de mouvement nous nous retrouverions avec une seule zone de remplacement encore dotée. La situation du remplacement est donc plus que difficile !

Le mouvement de cette année s'annonce à nouveau difficile même s'il est plus fluide que l'an dernier. Les collègues déjà titulaires d'un poste demandant une mutation sont un peu plus nombreux 60 (56 l'an passé) et obtiennent une mutation pour 40 %, après 25 % l'an passé. Mais 20 titulaires faisaient une demande en rapprochement de conjoints et 7 ne l'ont pas obtenue soit 35 % dont 5 titulaires d'un poste. Sur les collègues participant au mouvement qui n'étaient pas déjà titulaires d'un poste dans l'académie, 6 collègues se retrouvent en extension dont deux rapprochements de conjoints parmi lesquels un avec deux enfants.

Si nous reconnaissons le travail effectué par l'administration pour limiter l'impact sur le mouvement des supports à trouver pour implanter les stagiaires notamment à temps plein, nous

demandons le déblocage du LP Marvingt à Tomblaine et du LP du Toulois Toul et à tout le moins des transferts de blocage. Nous demandons également avec force le déblocage de ZR qui permettraient des améliorations substantielles du mouvement. Une ouverture sur Épinal-Remiremont qui permettrait un rapprochement de conjoint avec deux enfants à 276,3 pts en extension dans le projet à 150 km (3h06). Une ouverture sur Nancy–Pont-à-Mousson–Toul permettrait un rapprochement de conjoints prévu en extension à Stenay. Une ouverture à Metz-Briey. Nous avons vu tout à l'heure à quel point l'ouverture de ZR se justifiait en termes de besoins de remplacement.

En tout état de cause, nous demandons d'ores et déjà que les éventuelles demandes d'AFA des collègues en rapprochement de conjoint nommés très loin soient examinées avec bienveillance en phase d'ajustement.

Nous saluons le choix de l'administration d'assumer ses responsabilités lors de ce mouvement vis-à-vis d'un personnel en souffrance au travail du fait de dysfonctionnement qu'elle n'a pas su régler auparavant. Mais nous insistons sur la nécessité dans de telles situations que l'administration se donne les moyens de corriger les dysfonctionnements bien en amont et n'attende pas que les personnels soient abimés par une souffrance au travail prolongée.

Pour finir nous dénonçons à nouveau la modalité choisie dans l'académie pour l'affectation en REP+ avec 900 pts de bonification attribués sur avis.

Enfin du côté des documents, que nous avons reçu dans les délais, nous relevons cependant les erreurs du bleu où des postes figurent vacants et bloqués qui après informations fournies par les services apparaissent n'être tout simplement pas vacants ; nous remercions les personnels du rectorat pour leur travail et la disponibilité dont ils ont fait preuve pour répondre à nos questions.